



Education International

Internationale de l'Education

Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

**RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE**

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER

Andreas KELLER

Trudy KERPERIEN

Dorte LANGE

Galina MERKULOVA

Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

ETUCE

Comité syndical européen de l'éducation
Région européenne de l'IE

Protéger la liberté académique et les conditions de travail décentes pour le personnel de l'enseignement supérieur est essentiel pour l'avenir de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

*Revendications des syndicats de l'enseignement
adressées à la Conférence ministérielle de Rome du 19 novembre 2020*

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), région européenne de l'Internationale de l'Education, représentant 11 millions de membres affilié-e-s à 127 syndicats de l'enseignement répartis dans 51 pays, estime que nous sommes à un moment crucial de la mise en œuvre du processus de Bologne et de l'avenir de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

Le Communiqué de Rome, qui sera adopté à l'occasion de cette conférence ministérielle, visera essentiellement à mettre en place une stratégie des pays participant au processus de Bologne pour l'avenir à court terme et la prochaine décennie de l'EEES. Bien qu'il soit important de s'intéresser à l'avenir à long terme de l'EEES, les ministres doivent également proposer des solutions urgentes aux employé-e-s des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les emplois, les conditions de travail et le statut professionnel sont de plus en plus menacés en raison de la pandémie de Covid-19.

Nous déplorons que la protection et la promotion de la liberté académique aient été des domaines relativement peu pris en considération par les responsables politiques nationaux-ales et européen-ne-s. Raison pour laquelle nous demandons instamment aux ministres et aux parties prenantes de l'enseignement supérieur de faire en sorte que la liberté académique soit une véritable priorité durant le cycle 2021-2024 du processus de Bologne. Le CSEE considère que, si les ministres souhaitent sérieusement renforcer la liberté académique en Europe, il est nécessaire de réexaminer les approches mercantiles du financement, de la gouvernance et du recrutement et de garantir un dialogue social efficace avec les syndicats représentant le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous rappelons aux ministres qu'il importe, en cette période de pandémie de Covid-19, de réaffirmer le rôle de l'enseignement supérieur en tant que bien public essentiel.

En conséquence, les syndicats de l'enseignement demandent aux ministres ce qui suit :

1. Protéger et promouvoir la liberté académique en tant que valeur fondamentale à part entière et reconnaître que les facteurs qui la menacent sont bien présents et en recrudescence au sein de l'EEES.
2. Renforcer les institutions démocratiques, la gouvernance collégiale et le dialogue social dans le cadre de la stratégie visant à sauvegarder la liberté académique.

3. Améliorer la qualité et l'inclusivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, en garantissant des salaires décents, une sécurité d'emploi et de bonnes conditions de travail pour le personnel, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail.
4. Garantir un investissement public durable dans l'enseignement supérieur et la recherche, étant considéré comme un moyen d'assurer une reprise à long terme au lendemain de la crise sanitaire, économique et sociale actuelle.